

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre à dix-huit heure trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 28 novembre 2024,

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	18	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme- CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric- ALQUIER Jérémy - FABRE Claude - BERNARD Delphine - CATHALA Nicole - DURAND Julie - GIMENO Nicole- GIL COSTA Francisco -NEGRE Magali - VIDAL Alain - GAUBERT Thierry - BETEILLE Martine - Xavier MAFFRE - Anthony DURAND

Ont donné pouvoir : Patricia KESZNER à Magali NEGRE
Secrétaire de séance : Jérémy ALQUIER

OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE DE RETRAIT DE LA CACM DE LA COMMUNE DE NAVES

Mr le Maire explique que la commune de Navès a voté une délibération en date du 5 septembre 2024 sollicitant son retrait de la communauté d'agglomération de CASTRES MAZAMET.

Il informe que leur demande a été examinée dans le cadre des débats tenus au sein de la commission et que plusieurs éléments ont été pris en compte, notamment les incidences financières et fiscales du budget principal de la commune de Navès,

Il précise aussi que la sortie de la commune de Navès pourrait entraîner des répercussions sur le fonctionnement de la communauté d'agglomération et qu'il est important de prendre en compte ces impacts dans le cadre de cette décision ;

Il informe enfin qu'un accord sur les conditions de retrait et notamment sur les fonds de concours attribués à la commune en cours d'amortissement et sur la quote-part du remboursement de l'encours de la dette afférente aux emprunts contractés par la CACM pendant la période où la commune de Navès en était membre doit être conclu entre le Conseil Communautaire et le Conseil Municipal de Navès.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

d'exprimer un avis favorable à la demande de sortie de la commune de Navès de la communauté d'agglomération Castres Mazamet et autorise M. le Maire à transmettre cette délibération à la communauté d'agglomération de Castres Mazamet.

Le Secrétaire de Séance : Jérémy ALQUIER



Le Maire

Jérôme CROS

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 11 décembre 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 12 décembre 2024

